



VILLE DE SOLLIES PONT

du registre des délibérations
du Conseil Municipal
de la Commune de SOLLIES PONT

Séance du jeudi 14 mars 2013

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents Au Conseil	En exercice	Ont pris part au vote
33	33	33

Date de la convocation
5 mars 2013

Date d'affichage
7 mars 2013

Objet de la délibération
*Direction des finances –
Service finances – Vote de
budget primitif communal
2013.*

Vote pour à la majorité des voix
exprimées

SECTION INVESTISSEMENT

POUR : 23
CONTRE : 0
ABSTENTION : 10
(LUQUAND Jean-Pierre, AUTRAN
Martine, BOUTIER Jean-Paul, LE
TINNIER Nathalie, ROCHE François,
MAESTRACCI Sylvie, RIMBAUD
Georges, CHASTAIGNET Elisabeth,
FOREST Marie-Paule, KASPERSKI
Christophe)

SECTION FONCTIONNEMENT

POUR : 32
CONTRE : 0
ABSTENTION : 1
(KASPERSKI Christophe)

L'an deux mille treize, le quatorze mars deux mille treize, à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes, sous la présidence de Docteur André GARRON, Maire.

Etaient présents :

GARRON André, COIQUAULT Jean-Pierre, ARNAUDO Michèle, DUPONT Thierry, LAURERI Philippe, RAVINAL Danièle, ACROSSE Paul, SMADJA Marie-Aurore, BOUBEKER Patrick, DROESCH Michel, BOTA Yasmine, LAUNAY Michel, DESVILETTES Louis, CAPELA Marie-Pierre, RIGAUD Catherine, BONIFAY Rose-Marie, BORELLI Huguette, GUERRUCCI Alberto, CHAOUCHE Dalel, DELGADO Alexandra, ROUX Jean-Paul, VALLE Evelyne, TREQUATTRINI Pascale, LUQUAND Jean-Pierre, AUTRAN Martine, BOUTIER Jean-Paul, LE TINNIER Nathalie, ROCHE François, MAESTRACCI Sylvie, RIMBAUD Georges, CHASTAIGNET Elisabeth, FOREST Marie-Paule, KASPERSKI Christophe

Procurations :

RIGAUD Catherine donne procuration à GARRON André,
BORELLI Huguette donne procuration à LAUNAY Michel,
ROUX Jean-Paul donne procuration à COIQUAULT Jean-Pierre,
FOREST Marie-Paule donne procuration à CHASTAIGNET Elisabeth.

Absents :

Aucun

Conformément à l'article L. 2121.15 du Code général des collectivités territoriales, Madame Yasmine BOTA est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents

Le budget primitif retrace les autorisations de dépenses et de recettes pour l'exercice. Il comprend un budget principal retraçant les dépenses et les recettes des services communaux. Il comprend également les budgets annexes tels que les budgets d'eau et d'assainissement dont la gestion particulière nécessite la tenue d'une comptabilité distincte. Le budget primitif doit être voté par l'assemblée délibérante le 14 avril au plus tard et transmis au représentant de l'Etat dans les quinze jours qui suivent son approbation.

Le projet du budget primitif pour l'année 2013 est présenté aux membres du conseil municipal accompagné de tous les documents propres à justifier les propositions.

Après avoir pris connaissance (chapitre par chapitre),

VU le Code général des collectivités territoriales notamment les articles L.2312-1 et R. 2312-1.

CONSIDERANT que la commission municipale « finances » s'est réunie le 8 mars 2013,

Le conseil municipal passe au vote qui donne les résultats suivants :

VOTANTS :

SECTION INVESTISSEMENT

POUR : 23

CONTRE : 0

ABSTENTION : 10

(LUQUAND Jean-Pierre, AUTRAN Martine, BOUTIER Jean-Paul, LE TINNIER Nathalie, ROCHE François, MAESTRACCI Sylvie, RIMBAUD Georges, CHASTAIGNET Elisabeth, FOREST Marie-Paule, KASPERSKI Christophe)

SECTION FONCTIONNEMENT

POUR : 32

CONTRE : 0

ABSTENTION : 1

(KASPERSKI Christophe)

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,
Le conseil municipal,

à main levée et à la majorité des voix exprimées des membres présents et de ses représentants

- **ADOPTE** le budget primitif 2013 de la façon synthétique suivante :

1) Pour la section d'investissement :

	Op. de l'exercice	Restes à réaliser	Résultat reporté	Cumul section
Dépenses	5 077 276,52 €	1 717 364,63 €	120 755,85 €	6 915 397,00 €
Recettes	5 077 276,52 €	1 434 866,02 €	- €	6 512 142,54 €
Affectation	€	€	403 254,46 €	403 254,46 €

2) Pour la section de fonctionnement :

	Op. de l'exercice (Col.1)	Restes à réaliser (Col.2)	Résultat reporté (Col.3)	Cumul section (=Col.1+2+3)
Dépenses (ou déficit)	13 851 612,00€	- €	- €	13 851 612,00 €
Recettes (ou excédent)	13 686 198,14 €	- €	165 413,86 €	13 851 612,00 €

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour copie certifiée conforme.

Docteur André GARRON
Maire

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture la
et publication ou notification du



